

LES CENTRES RESSOURCES ILLETTRISME (CRI) :

DES OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES NATIONALES, REGIONALES DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

L'action des Centres Ressources Illettrisme (CRI) d'Auvergne-Rhône-Alpes s'inscrit dans des **orientations de politiques nationales et régionales** en lien avec la mission régionale pour la prévention et la lutte contre l'illettrisme, basée au SGAR et l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI). A ce titre, ils sont identifiés comme appartenant au réseau de Prévention et de Lutte contre l'Illettrisme.

Ils connaissent depuis plus de 20 ans un **ancrage territorial fort** et s'inscrivent ainsi dans une fonction d'interface, d'accompagnement et/ou de coordination dans des projets locaux, départementaux et/ou régionaux.

Remplissant une **mission d'intérêt général**, les CRI développent une **posture de tiers neutre et expert sur les problématiques de développement des compétences de base et de maîtrise de la langue française**.

Cette dynamique permet, sur les territoires, d'accompagner la mise en œuvre des politiques publiques, au travers notamment de la participation au Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme, ainsi que l'expérimentation, l'accompagnement d'actions au service des institutions et des usagers.

Les CRI sont portés par des associations et sont soutenus par des partenaires institutionnels (Etat, Région, Départements, Collectivités Locales...).

Quelques chiffres

INSEE / ANLCI 2024 :

10% des personnes âgées de 18 à 64 ans éprouvent des difficultés dans les domaines fondamentaux de l'écrit.

Parmi celles qui ont débuté leur scolarité en France, 4% sont en situation d'illettrisme, ne maîtrisent pas suffisamment la lecture, l'écriture, les calculs simples... pour être autonomes.

Cela représente environ **1,4 millions de personnes**.

I. PUBLICS, PARTENAIRES ET MISSIONS DES CRI

Les CRI répondent de manière permanente aux demandes individuelles ou collectives :

- **des professionnels de l'accueil, de l'information et de l'orientation**
Acteurs du Service Public de l'Emploi, France Travail, Service Public de l'orientation, des associations...
- **des professionnels de l'insertion, de la formation, de l'emploi et du secteur économique**
Acteurs des Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), des OPCO, des organismes de formation, des CFA, des entreprises, les partenaires sociaux.
- **des professionnels de l'accompagnement social**
Acteurs de la prévention et de l'éducation spécialisée, structures sociales de proximité, du travail social.
- **des partenaires institutionnels**
Collectivités territoriales (Conseil Régional, Conseils départementaux, intercommunalités, communes...); services déconcentrés de l'État (Préfectures, DREETS, DEETS, DRAAF, OFII, organismes sociaux); l'Éducation Nationale et les Casnav
- **de tout citoyen en demande d'information**
sur les solutions de formation disponibles, en proximité, au regard de ses besoins et de son profil linguistique.

Les missions des CRI – Centres Ressources Illettrisme

Les CRI sont garants de 3 missions principales d'intérêt général inscrites dans le canevas national de l'ANLCI :

<p>VEILLE</p> <p>INFORMATION ET ORIENTATION</p> <p>DOCUMENTATION</p>	<p>Accueil et information pour tout public (public ultime, acteurs : salariés, bénévoles, individuels...)</p> <p>Information et aide à l'orientation sur les dispositifs de formation (cartographie de l'offre de formation apprentissage de la langue, savoirs de base et compétences clés)</p> <p>Documentation et mutualisation des ressources (outils pédagogiques, référentiels, outils de positionnement...)</p> <p>Communication, diffusion d'outils d'aide à l'orientation</p> <p><i>Moyens : rencontres au sein des CRI, rencontres sur site, N° Vert Illettrisme, N° Vert sur le Rhône, sites internet des CRI, site internet www.parlera.fr (Portail des actions et ressources linguistiques en Région Auvergne-Rhône-Alpes)</i></p>
<p>SENSIBILISATION</p> <p>QUALIFICATION</p> <p>PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS</p>	<p>Conception, organisation et animation de sessions de sensibilisation, de qualification, de formation mais aussi de conférences, de groupes d'échanges de pratiques...</p> <p>A destination : des acteurs de l'accueil, de l'orientation, de la formation, de l'emploi et de l'insertion, des collectivités, des associations ; salariés et bénévoles</p> <p><i>Moyens : animations par les salariés des CRI et mise à disposition d'intervenants spécialisés. Organisation au CRI ou sur site.</i></p>
<p>EXPERTISE</p> <p>CONSEIL</p> <p>INGENIERIE PEDAGOGIQUE</p> <p>APPUI TECHNIQUE</p>	<p>Accompagnement d'initiatives et d'actions au niveau local, départemental, régional</p> <p>Appui à la mise en œuvre de projets d'action, diagnostics territoriaux</p> <p>Suivi d'actions au niveau départemental et régional, en lien avec le Conseil Régional</p> <p>Relais sur les territoires, auprès des structures</p> <p>Veille, recherche, développement</p> <p>Participation à la politique régionale de prévention et de lutte contre l'illettrisme en lien avec le Conseil Régional et avec la coordinatrice régionale de l'ANLCI</p> <p>Participation à la politique nationale en lien avec l'ANLCI</p> <p><i>Moyens : rencontres au sein des CRI, rencontres sur site, participation et (co-)animation de comités de suivi, de pilotage, animation de groupes de travail, outils de diagnostic des besoins</i></p>

II. APPORTS DES CRI EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Ancrée sur les besoins des territoires et articulée avec les politiques publiques de prévention et de lutte contre l'illettrisme, l'action des CRI :

- apporte une **visibilité** et une **lisibilité de l'offre de formation sur les compétences de base et la maîtrise de la langue**, afin d'aider les acteurs des territoires à orienter les publics selon leurs besoins ;
- permet la **mobilisation** et la **sensibilisation** des acteurs/partenaires sur la problématique de la maîtrise des compétences de base et de la langue française des publics en insertion sociale et/ou professionnelle ;
- contribue à la **mise en réseau** des acteurs/partenaires et à la coordination de l'offre sur les territoires, pour une réelle prise en compte de ces problématiques dans les actions d'accueil, d'orientation, d'accompagnement et de formation en fonction des priorités des territoires ;
- favorise le repérage, l'analyse de **besoins non couverts**, pour contribuer à la mise en œuvre d'initiatives locales en articulation avec les **priorités territoriales** ;
- favorise la **montée en compétences des partenaires**, l'adaptation de leurs pratiques pour optimiser la qualité des orientations et des prescriptions vers les dispositifs ou ressources ;
- favorise la **construction de parcours cohérents** dans une logique de formation tout au long de la vie et de sécurisation des parcours ;
- contribue à **améliorer la qualité des actions de formation** ;
- contribue à la **capitalisation** et à **l'évaluation** de la politique régionale des actions compétences de base et maîtrise de la langue.

III. RAPPEL DU CADRE LEGISLATIF ET INSTITUTIONNEL

L'action des centres ressources s'inscrit dans un cadre législatif et institutionnel à l'échelle nationale et régionale : les CRI travaillent ensemble à l'échelle nationale et régionale depuis de longues années.

1998	Loi d'orientation et de lutte contre les exclusions.
2001	Création de l'ANCLI, dans le prolongement de la loi 1998.
2006	Le Parlement européen et le Conseil européen ont produit une recommandation sur les « compétences clés » pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.
2009	Conformément aux orientations du code du travail, le dispositif compétences clés est mis en place par l'Etat/FSE. Il a pour objectif de proposer notamment aux personnes en situation d'illettrisme , un parcours de formation pour actualiser ou développer leurs compétences.
2013	Un second plan Régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme qui couvre la période jusqu'en 2016 est signé par les acteurs régionaux (Préfet de région, Président du conseil régional, les 2 recteurs, DRJSCS et DRAAF). La lutte contre l'illettrisme est « grande cause nationale ».
2014	La loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, indique que les régions, contribuent à la lutte contre l'illettrisme , en organisant des actions de prévention et d' acquisition d'un socle de compétences .
2015	Le 6 mars 2015, réunion interministérielle « égalité et citoyenneté », le premier ministre propose 7 mesures pour faire face aux inégalités dans la « maîtrise de la langue française ». Le 11 mai 2015, le Contrat Plan Etat Région de Rhône Alpes est signé : la lutte contre l'illettrisme est inscrite comme une thématique transversale.

LE RESEAU DES 8 CENTRES RESSOURCES ILLETRISME EN AUVERGNE-RHONE-ALPES – SEPTEMBRE 2025



CRI Auvergne
6 rue du Clos Notre Dame
63 000 Clermont-Ferrand
Tel. 04 73 90 48 16
 www.cri-auvergne.org

Karelle CHEVRIER
direction@cri-auvergne.org / 06 81 15 49 23



Centre Ressources Illettrisme
Ardèche-Drôme

CRI Ardèche Drôme
La Plateforme Emploi
Le 333
333 avenue Victor Hugo
26 000 Valence

Laure DUPONT-GAILLARD
cri0726@laplateforme-emploi.fr / 07 81 19 81 32



AFI – Association Formation Ingénierie
Directrice : Sandra SEGUIN-NANTAS
sandra.seguin-nantas@afi3.fr / 06 84 28 63 27

AFI / ECRIT 01
526 rue Paul Verlaine
01960 Péronnas

Nathalie BERTRAND
nathalie.bertrand@afi3.fr / 06 87 44 48 59



Promotion Santé AURA – IRIS – CRI 38

1 rue des Pins
38 100 Grenoble
Tel. 04 76 40 16 00

 www.cri38-iris.fr

Isabelle KRAFT
isabelle.kraft@ireps-ara.org / 06 61 44 02 05



AFI / ECRIT 42
9 rue Francis Garnier
42 000 Saint-Etienne

Barbara PARAN DOUSSET
barbara.parandousset@afi3.fr / 07 88 00 90 07



Centre Ressources
Savoirs de Base (CRSB)

**CRSB – Centre Ressources Savoirs de Base
PSA Savoie**

L'Amiral
2A rue Simone Veil
73 000 Bassens

Émilie BUTTIN, Isabelle MANTEL
crsb@psa-savoie.com / 04 79 33 99 33



AFI / ECRIT 69
185 rue Jean Voillot
69 100 Villeurbanne

Dominique GENTY
dominique.genty@afi3.fr / 06 43 86 44 76



CRIA 74
Maison de l'emploi
100 rue Paul Verlaine
74 130 Bonneville
Tel : 04 50 97 29 50

Rozenn PODER
cria74@maison-emploi.com / 06 76 21 74 76